

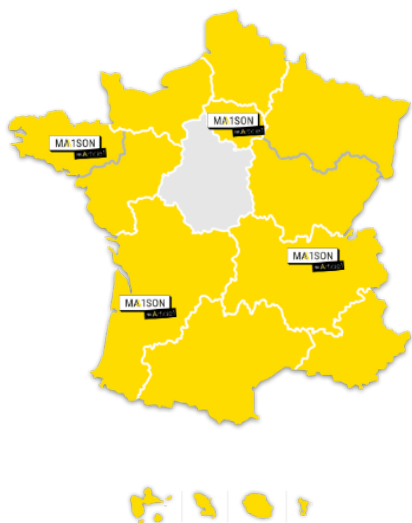
Une solution logement pour les étudiants des outre-mers : les MA1SON d'Article 1 lancent leur appel à candidatures

Alors que trouver un logement reste un défi majeur pour les étudiants, en particulier pour les ultramarins et ceux issus de milieux populaires, l'association Article 1 lance les candidatures pour ses résidences solidaires MA1SON.

Selon l'INSEE*, à La Réunion, 50 % des étudiants sont issus d'un milieu défavorisé, et à Mayotte, plus de 71 % des étudiants sont concernés par la précarité. Cette précarité rend l'accès au logement particulièrement difficile pour ces jeunes, en raison de la situation économique de leurs garants et de discriminations spécifiques lors de la recherche de logement en hexagone.

Face à cette urgence, Article 1 propose depuis plusieurs années une solution concrète : **MA1SON**, un programme de logements accessibles à Paris, Lyon, Bordeaux et Rennes. Le principe est simple : un loyer réduit en échange d'un engagement citoyen dans des actions locales solidaires. Cette année, ce sont près de 30 projets qui ont vu le jour.

Bien plus qu'un simple hébergement, MA1SON favorise la réussite académique, la création de liens et l'épanouissement personnel.



"MA1SON, c'est une grande famille loin de chez soi. On partage beaucoup, on s'entraide au quotidien", témoigne Sarah, 20 ans, étudiante ultramarine à Lyon.

Les candidatures pour la rentrée prochaine sont désormais ouvertes : l'opportunité pour de nombreux jeunes de rejoindre une communauté bienveillante où logement et engagement vont de pair. Cette année une cinquantaine de places sont disponibles pour l'ensemble de nos résidences étudiantes, donc 50% dédiés aux ultramarins.

CHIFFRES CLÉS 2023-2024

- À la rentrée 2023 : **140 étudiants** ont intégré les résidences de **Paris 14, Lyon et Rennes**
- **36%** des étudiants accueillis sont des **étudiants ultramarins**
- **20 projets solidaires** à impact ont été menés par les résidents MA1SON dans les territoires des trois résidences (Paris, Lyon, Rennes)

* Source : <https://questions.assemblee-nationale.fr/q16/16-7151QE.htm>

À propos d'Article 1

Article 1 oeuvre pour une société dans laquelle l'orientation, la réussite d'études et la trajectoire professionnelle ne dépendent plus des origines, pour une liberté réelle débarrassée des déterminismes sociaux ; pour une société où la réussite passe par le lien social et l'engagement citoyen.

Grâce à des dispositifs innovants et à un système de mentorat solidaire, Article 1 a su mobiliser 29 067 bénévoles, 130 partenaires et accompagner 102 474 jeunes issus de milieux populaires dont 41 905 jeunes rencontrés en ateliers ou mentorés individuellement en 2023-2024.

Contact presse : Régis Thibault - 06 10 54 48 54